

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022
COMPTE-RENDU**

Le Conseil Communautaire était présidé par Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

Une observation a été reçue et portée au procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 septembre 2022: Ajout du détail de la synthèse faite par Monsieur Alain ROGER sur les activités du SM3A. Une correction est apportée sur le résultat 2020 reporté : 1 938 869,80 € au lieu de 1 928 869,80 €. Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 septembre 2022 est soumis au vote et adopté à l'UNANIMITE.

Monsieur Sidney CONTRI est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITE.

FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue d'un débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires, Budget Général et Budgets annexes, exercice 2023 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°8 – BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité, le Conseil Communautaire les ajustements inscrits au budget Principal pour l'exercice 2022 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET ABATTOIR

A l'unanimité, le Conseil Communautaire les ajustements inscrits au budget Abattoir pour l'exercice 2022 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES - VOTE DES TAUX DES TAXES FB, FNB ET CFE POUR 2023

A l'unanimité, le Conseil Communautaire applique les taux d'imposition pour l'exercice 2023 :

Taxe foncière bâti	1.68%
Taxe foncière non bâti	7.01%
Cotisation foncière des entreprises	2.81%

Et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES - TAUX DE TEOM 2023

A l'unanimité, le Conseil Communautaire le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2023 à 7.26% pour l'ensemble des onze zones définies comme suit :

- Zone n°1 Combloux : 7,26 %
- Zone n°2 Les Contamines Montjoie : 7,26 %
- Zone n°3 Cordon : 7,26 %
- Zone n°4 Demi-Quartier : 7,26 %
- Zone n°5 Domancy : 7,26%
- Zone n°6 Megève : 7,26 %



- Zone n°7 Passy Taux plein : 7,26%
- Zone n°8 Passy Taux réduit : 7,26 %
- Zone n°9 Praz sur Arly : 7,26%
- Zone n°10 Saint Gervais les Bains : 7,26%
- Zone n°11 Sallanches : 7,26 %

Et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES – PARTAGE TAXE D'AMENAGEMENT

A l'unanimité, le Conseil Communautaire n'applique aucun partage de la taxe d'aménagement entre les communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc et ladite Communauté de Communes compte tenu du fait qu'aucun équipement attaché à des opérations d'aménagement n'ait été financé par l'EPCI en 2022 et ne le sera en 2023, valide le fait que cette disposition s'appliquera sur les années 2022 et 2023 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FINANCES – FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2023

A l'unanimité, le Conseil Communautaire arrête le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 1 244 162,50 €, pour l'année 2023, confirme que cette somme est largement inférieure au plafond fixé par le législateur soit 2 843 800 € (sur la base de 40€ par habitant DGF) et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES – ADHESION LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE DANS CERTAINS LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR LE CDG74

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG74 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG 74

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adhère au contrat groupe d'assurance des risques statutaires, inscrit au budget les sommes nécessaires et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES – RAPPORT SOCIAL UNIQUE – PRESENTATION

A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du Rapport Social Unique.

RESSOURCES HUMAINES – DEFINITION D'UN PROJET ET CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT NECESSAIRE A LA REALISATION DE CE PROJET CONSEILLER ENERGIE HABITAT

A l'unanimité, le Conseil Communautaire acte la prolongation d'un emploi non permanent relevant de la catégorie B à temps complet, à raison de 35h par semaine à compter du 18 octobre 2022. Le contrat peut être prolongé pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans depuis le 18 octobre 2021 et dit que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc à compter du 15 novembre 2022, précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente, indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**DEVELOPPEMENT DURABLE – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
POUR LA REALISATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE
MONT-BLANC ARVE GIFFRE**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le projet de convention cadre de partenariat pour la réalisation du Projet Agro-Environnemental et Climatique Mont-Blanc Arve Giffre. et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**DEVELOPPEMENT DURABLE – DESIGNATION DES ELUS A LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE DE L'ARVE**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne :

Alain ROGER – Commune de Passy
Stéphane ALLARD – Commune de Demi-Quartier
Jean-Michel PAGET – Commune de Combloux
Jean-Luc MATTEL – Commune des Contamines-Montjoie
Michel MEDICI – Commune de Domancy

Et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DEVELOPPEMENT DURABLE – MODIFICATION DES STATUTS DU SM3A

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la modification des statuts du SM3A et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**URBANISME - ADHESION MUTUALISEE AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
RGD SAVOIE MONT-BLANC**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adhérer au Groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC, approuve la convention constitutive du Groupement d'intérêt public RGD SAVOIE MONT BLANC, son règlement intérieur et financier, et les conditions générales d'utilisation des données, règle la contribution annuelle correspondante, prend en charge l'abonnement des communes de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc aux géoservices de la RGD, désigne Monsieur François BARBIER (Vice-Président CCPMB), comme représentant au groupement d'intérêt public, et Monsieur Serge REVENAZ (Vice-Président CCPMB) comme représentant suppléant et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**ECONOMIE – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCE SUR LE TERRITOIRE
DU PAYS DU MONT-BLANC – DEMI-QUARTIER**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les exceptions au repos sollicitées par la commune de Demi-Quartier et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.



**ECONOMIE – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES SUR LE TERRITOIRE
DU PAYS DU MONT-BLANC – PASSY**

Le Conseil Communautaire approuve les exceptions au repos dominical sollicitées par la commune de Passy et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Abstention : Monsieur André PASTERIS.

**ECONOMIE – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES SUR LE TERRITOIRE
DU PAYS DU MONT-BLANC – SALLANCHES**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les exceptions au repos dominical sollicitées par la commune de Sallanches et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**DEVELOPPEMENT DURABLE – PROJET PITER « PARCOURS D'INTERPRETATION
DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL »**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire valide l'avenant et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président et du Bureau communautaire prises en vertu des délibérations n°078/2021 et n°086/2022 portant délégation du conseil communautaire au Président et au Bureau en application des articles L 5211-2, L5211-10 et L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 19h30.



Le Président,
Jean-Marc PEILLEX.